

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 10 juin 2020**

Nombre de conseillers :

Date de convocation : 03/06/2020

En exercice : 19

Présents : 18

Votants : 19

L'an deux mille vingt, le 10 juin à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle Cesny-Les-Sources, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos en nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Cesny-Bois-Halbout, sous la présidence de Monsieur PERRIN Renny, Maire.

Etaient présents : Noële BREARD, Damien CARREY, Mélanie CHANU, Patricia COMPERE, Valérie FOUREY, Christine HUBERT-BENDZYK, Jacques LEGROS, Jean-Christophe LETAVERNIER, Jean-Charles MARIE, Antoine MARTEL, Isabelle ONRAED, Géraldine PERRIN, Renny PERRIN, Louis QUIRIE, Daniel SIMON, Jean VANRYCKEGHEM, Béatrice VILEY, Bernard VIVET,

Absente excusée : Marie-Line DANDOIS ayant donné pouvoir à Géraldine PERRIN.

Madame Isabelle ONRAED a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de Monsieur Michel LETRIBOT à compter du 8 juin 2020. Il est immédiatement remplacé par Monsieur Antoine MARTEL, élu suppléant lors des élections municipales du 15 mars 2020.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 25 MAI 2020

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 25 mai 2020 a été envoyé pour lecture à chaque conseiller et il est demandé s'il y a des observations sur la rédaction de ce compte rendu.

Le Conseil municipal adopte, à l'unanimité des votants, le compte rendu du 25 mai 2020.

018/2020 - NOMINATION DELEGUES COMMISSIONS COMMUNALES ET SYNDICATS INTERCOMMUNAU

A la suite des élections municipales du 15 mars 2020 la composition des commissions et des divers syndicats a été modifiée selon les tableaux ci-dessous :

Commissions communales	
Commission Budget, Finances et développement économique	
Président : PERRIN Renny	
<i>Titulaires</i>	
Jean VANRYCKEGHEM Isabelle ONRAED Valérie FOUREY Jean-Christophe LETAVERNIER Christine HUBERT-BENDZYK	Patricia COMPERE Jacques LEGROS
Commission Travaux, Patrimoine et Urbanisme	
Président : PERRIN Renny	
<i>Titulaires</i>	
Louis QUIRIE Damien CARREY Daniel SIMON Antoine MARTEL Bernard VIVET Jean-Christophe LETAVERNIER	Jean-Charles MARIE Valérie FOUREY Jean VANRYCKEGHEM
Commission Culture, Vie associative et communication	
Président : PERRIN Renny	
<i>Titulaires</i>	
Patricia COMPERE Géraldine PERRIN Marie-Line DANDOIS Mélanie CHANU Valérie FOUREY Noële BREARD Isabelle ONRAED	Bernard VIVET
Commission Assainissement et Environnement	
Président : PERRIN Renny	
<i>Titulaires</i>	
Isabelle ONRAED Bernard VIVET Jean VANRYCKEGHEM Jean-Charles MARIE	Marie-Line DANDOIS Valérie FOUREY

ELECTIONS DES DELEGUES AUX DIVERSES STRUCTURES INTERCOMMUNALES		
CdC Cingal-Suisse Normande	<i>3 Titulaires</i>	<i>1 Suppléant</i>
	PERRIN Renny	HUBERT-BENDZYK Christine
	ONRAED Isabelle	/
	VANRYCKEGHEM Jean	
Syndicat Scolaire Suisse Normande	<i>2 Titulaires</i>	<i>2 Suppléants</i>
	PERRIN Géraldine	DANDOIS Marie-Line
	VILEY Béatrice	COMPERE Patricia
Syndicat de Secrétariat	<i>3 Titulaires</i>	<i>3 Suppléants</i>
	PERRIN Renny	ONRAED Isabelle
	VIVET Bernard	CHANU Mélanie
	QUIRIE Louis	FOUREY Valérie
Smictom de la Bruyère	<i>1 Titulaire</i>	<i>1 Suppléant</i>
	SIMON Daniel	LEGROS Jacques
SDEC	<i>2 Titulaires</i>	/
	VIVET Bernard	
	MARTEL Antoine	
CCAS	5 Elus par le Conseil Municipal	5 Désignés par le Maire
	BREARD Noële	
	ONRAED Isabelle	
	SIMON Daniel	
	VIVET Bernard	
	CHANU Mélanie	
Syndicat d'Eau Clécy-Druance	<i>1 Titulaire</i>	<i>1 Suppléant</i>
	SIMON Daniel	LEGROS Jacques
Maison de retraite	<i>2 Titulaires</i>	/
	ONRAED Isabelle	
	BREARD Noële	
CNAS	<i>1 Titulaire</i>	<i>1 Suppléant</i>
	ONRAED Isabelle	VIVET Bernard
SIEPC Tournebu / Moulines	<i>5 Titulaires</i>	<i>5 Suppléants</i>
	CARREY Damien	ONRAED Isabelle
	LEGROS Jacques	SIMON Daniel
	PERRIN Renny	FOUREY Valérie
	QUIRIE Louis	LETAVERNIER J-Christophe
	VANRYCKEGHEM Jean	MARIE Jean-Charles
Syndicat Eaux Sud Calvados	<i>4 Titulaires</i>	<i>Suppléants</i>
	VANRYCKEGHEM Jean	/
Correspondant Défense	CARREY Damien	

017/2020 - CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Comme suite aux opérations électorales du 15 mars 2020,

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts,

Le Conseil Municipal arrête la liste, ci-dessous, des contribuables inscrits à l'un des rôles des impositions directes locales de la commune, appelés à être désignés par le Directeur des Services Fiscaux pour constituer la commission communale des impôts directs :

Commissaires Titulaires	Commissaires Suppléants
Isabelle ONRAED	Noële BREARD
Jean VANRYCHEGHEM	Damien CARREY
Louis QUIRIE	Isabelle LETOUZEY
Jacques LEGROS	Lydie LEROUXEL
Bernard VIVET	Mélanie CHANU
Christine HUBERT BENDZYK	Jean RENOUVIN
Dominique FOUCHER	Benoit GRUSSE
Daniel GAUQUELIN	Dominique LEFEVRE
Jean-Marc BOUIN	Cyrille MORIN
Gilles MARIE	Philippe MAILLARD
Patrick FOSSARD	Julien AUGER
Emmanuel BOURDAIS	Valérie FOUREY

019/2020 - DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU SEIN DU CCAS

Vu la délibération n° 10/2019 en date du 11 janvier 2020 créant le Centre Communal d'Action Sociale et déterminant le nombre de membres.

Monsieur le Maire rappelle que la loi NOTRe a apporté une souplesse et liberté d'organisation pour les communes de moins 1 500 habitants pour assurer l'action sociale de proximité. Elle instaure une simple faculté pour ces communes de disposer d'un CCAS.

Il est rappelé que le CCAS est géré par un Conseil d'administration composé du Maire de la commune, en tant que Président, et de membres élus au sein du Conseil Municipal et de membres désignés par le Maire.

Le maximum de membres est de 8 membres élus au sein du conseil municipal et 8 membres nommés par le maire soit 16 membres + le Maire.

La création et le nombre de membres du CCAS sont décidés par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire propose de maintenir le CCAS et de demander aux membres du Conseil Municipal de déterminer le nombre de membres. Pour mémoire, actuellement, le nombre de membres est fixé à 12 membres.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votant, décide de :

- Maintenir le Centre Communal d'Action Sociale.
- Fixer le nombre de membres à 10 (5 élus au sein du Conseil Municipal et 5 désignés par le Maire).

020/2020 - LOGEMENT COMMUNAL D'ACQUEVILLE : ANNULATION DE LOYERS

Monsieur le Maire informe que la locataire du logement communal d'Acqueville a donné son préavis pour quitter le logement soit le 6 mai 2020. De ce fait, il y a lieu d'annuler les titres des loyers qui ont été établis à la trésorerie à compter du 6 mai 2020 (412,46 €) ainsi que le loyer de juin 2020 (515,58 €). Le montant total s'élève à 928,04 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- l'annulation partielle du titre n° 25 concernant le loyer de mai 2020 soit un montant de 412,46 € et l'annulation totale du titre n° 26 concernant le loyer de juin 2020 soit un montant de 515,58 €.

Madame ONRAED précise que ce logement a besoin d'un bon nettoyage à l'intérieur. Le Conseil Municipal donne son accord pour effectuer ce nettoyage par une entreprise spécialisée.

021/2020 - FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT (FSL)

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). Ce fonds, géré par le Département, intervient pour accorder des aides, sous forme de prêt ou de subventions, à des personnes ou des familles en difficulté, pour les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public. Il intervient également pour assurer un accompagnement social lié au logement lorsque la situation le nécessite.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. A titre indicatif, la participation des communes a pour base, soit le nombre d'habitants (0,17/habitant), soit le nombre de logements sociaux existants dans la commune (2,85 €/logement).

Monsieur le Maire propose une contribution financière par habitant soit un montant total de 238 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Octroyer une contribution financière au Fonds de Solidarité pour le Logement pour un montant de 238 €.
- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour le versement de cette contribution.

022/2020 - SDEC : EXTENSION RESEAU ELECTRIQUE SUR LA COMMUNE DE TOURNEBU

Monsieur le Maire informe que le SDEC Energie a réalisé une étude d'extension de réseau pour une exploitation agricole sur la commune de Tournebu suite à un agrandissement de l'exploitation.

Le coût des travaux s'élève 11 383 € HT. La part restant à financer est de 60 % soit 6 829,80 € et dans le cadre de l'aide du SDEC apportée au développement des activités économiques (30 %), la participation à la charge du tiers est de 3 414,90 €.

Le financement de cette participation restante peut être mis à la charge du demandeur en application de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme ou de la Commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de :

- Mettre à la charge du pétitionnaire le financement de l'extension du réseau électrique suite à l'agrandissement de son exploitation agricole en application de l'article L 332-8 du code de l'urbanisme.

- Autoriser Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires auprès du SDEC pour cette prise en charge de cette extension électrique par le pétitionnaire.

023/2020 - DELEGATIONS DONNEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire expose que selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut accorder des délégations de pouvoir au maire dans certaines matières.

En matière de marchés publics et d'accords-cadres, c'est le 4^e alinéa de cet article qui trouve à s'appliquer, il est ainsi rédigé : « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

M. le Maire rappelle que tous les contrats de travaux, de fournitures ou de services conclus à titre onéreux (même s'il s'agit d'un très faible montant) entre la commune et une entreprise de travaux, un fournisseur ou un prestataire de services sont des marchés publics qu'il ne peut signer sans autorisation spécifique, au cas par cas, du conseil municipal.

Concrètement, aucune commande de travaux, de fournitures ou de services ne peut être effectuée, sans délibération préalable du conseil municipal l'autorisant, et cela quand bien même les crédits ont été prévus au budget.

Aussi, dans un souci d'efficacité et de réactivité de la commune en matière de commande publique, Monsieur le Maire propose d'utiliser la faculté prévue au 4^o de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui est de déléguer à Monsieur le Maire et pour la durée de son mandat la faculté de prendre toutes décisions concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, des accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, d'un montant inférieur à 7 000 € HT.

Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions du conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des votants, décide de :

- Déléguer à Monsieur le Maire et pour la durée de son mandat la faculté de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, les accords-cadres de travaux, de fournitures ou de services, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, d'un montant inférieur à 7 000 € HT. Monsieur le Maire rendra compte à chacune des réunions de conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.
- Déléguer à Monsieur le Maire et pour la durée de son mandat de toute décision concernant :
 - ↳ L'acceptation des dons et legs.
 - ↳ L'exercice d'action en justice au nom de la commune ou de la défense de la commune dans les intentions intentées contre elle.

Monsieur le Maire rendra compte, également, à chacune des réunions de conseil municipal des décisions prises en vertu des présentes délégations de pouvoir.

FREDON : LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE – REFERENT LOCAL

Monsieur le Maire informe que suite au renouvellement du Conseil Municipal, la FREDON demande de désigner un référent local pour la lutte contre le frelon asiatique.

Il est proposé de désigner un référent local par commune historique :

Acqueville : Monsieur Damien CARREY

Angoville : Monsieur Jacques LEGROS
Cesny-Bois-Halbout : Monsieur Bernard VIVET
Placy : Monsieur Louis QUIRIE
Tournebu : Monsieur Gérard DELORME

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

► Harmonisation de la taxe d'aménagement : Monsieur le Maire informe qu'il sera nécessaire d'harmoniser les taxes d'aménagement des communes historiques. Cette décision doit être prise avant novembre 2020.

Pour mémoire :

TA Acqueville : 5 %

TA Angoville : 1 %

TA Cesny-Bois-Halbout : 5 %

TA Placy : 5 %

TA Tournebu : 3 %

► Commission de travail réhabilitation de l'ancien EHPAD : Monsieur le Maire informe que la commission de travail s'est réunie déjà deux fois. Il a été désigné des référents parmi la commission pour être missionnés pour les travaux suivants :

- Mission bibliothèque et culture : Mme ONRAED et M. VIVET

- Mission subventions : M. LEGROS, M. PERRIN et M. VANRYCKEGHEM

- Mission agence postale : M. PERRIN

- Mission désacralisation chapelle : M. VANRYCKEGHEM

L'estimation financière faite par le CAUE s'élève à environ 800 000 € HT pour les travaux et ajoutant le diagnostic et les études le coût total du projet est estimé à 1 000 000 € HT.

M. Antoine MARTEL souhaite être membre de la commission en remplacement de M. Michel LETRIBOT. Le Conseil Municipal donne son accord.

► Entretien espace vert à l'intérieur du groupe scolaire : Madame CHANU demande si l'entretien des espaces verts à l'intérieur du groupe scolaire est toujours maintenu. Monsieur VANRYCKEGHEM informe que le personnel du syndicat du patrimoine continue à entretenir les espaces verts à l'intérieur du groupe scolaire comme auparavant. La convention entre la communauté de communes et le syndicat est à l'étude notamment sur les conditions financières de la prestation.

► Etude acquisition défibrillateur : Madame CHANU demande si l'étude a avancé pour l'acquisition d'un défibrillateur. Monsieur le Maire informe que l'étude suit son cours et il y aurait peut-être un groupement d'achat avec la communauté de communes mais ceci est à confirmer.

► Accueil des gens du voyage : Madame CHANU demande s'il est possible d'établir un règlement lors de l'accueil des gens du voyage sur la commune. Il serait nécessaire de rappeler les règles de civisme lors de leur arrivée et de leur départ. Monsieur le Maire comprend que certaines règles doivent être rappelées aux gens du voyage pour que l'accueil se fasse dans les meilleures conditions pour tous. Une attention sera apportée plus sévèrement lors d'une éventuelle prochaine installation. Cependant, il est rappelé que la gestion de l'accueil des gens du voyage est une compétence communautaire.

► Remerciement subvention association : Monsieur le Maire informe que l'association ESTH Football de Thury-Harcourt remercie la commune pour le versement de la subvention qu'elle lui a accordé.

► Divers travaux à effectuer : Monsieur VIVET informe que le mât pour le drapeau devant la mairie de Cesny-Bois-Halbout penche (problème de scellement). Il est nécessaire de changer les copeaux de l'aire de jeux sur la Place la Mairie de Cesny-Bois-Halbout suite au passage de Bureau Véritas dans le

cadre de la visite annuelle de contrôle.

- ▶ Plan des cimetières : Monsieur VIVET informe également qu'il faudra travailler sur les plans des cimetières pour avoir une meilleure visualisation de l'état actuel des cimetières et des concessions.
- ▶ Voie douce entre le groupe scolaire et le bourg de Cesny : Monsieur VIVET demande si le projet de la voie douce entre le groupe scolaire et le bourg est toujours d'actualité. Ce projet est prévu dans le projet d'orientation et d'aménagement du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Cesny-Bois-Halbout. Monsieur le Maire confirme qu'il est toujours en projet étant donné que la commune de Cesny-Bois-Halbout a acquis le terrain pour ce projet.
- ▶ Problème d'écoulement eaux pluviales route de St Clair : Monsieur le Maire informe que pour résoudre le problème d'écoulement des eaux pluviales route de St Clair, il est nécessaire d'établir un relevé topographique de la chaussée. Une demande de devis sera effectuée auprès de cabinets de géomètres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.